

Scolarisation des élèves handicapés : encore loin du compte

Le Monde pour Le Monde.fr | 13.09.11 | 10h31



"L'école peine aujourd'hui à répondre de manière pertinente aux besoins des enfants handicapés", estime le sénateur Paul Blanc (UMP, Pyrénées orientales) dans son rapport sur la scolarisation des enfants handicapés.AFP/ÉRIC FEFERBERG

En se déplaçant, lundi 12 septembre, dans une école et un collège de l'Yonne sur le thème de la scolarisation des enfants handicapés, Luc Chatel, le ministre de l'éducation nationale, a voulu communiquer sur l'une de ses grandes fiertés de la rentrée : 214 600 élèves handicapés sont scolarisés en "*milieu ordinaire*" à la rentrée 2011, soit 13 212 élèves de plus qu'à la rentrée 2010 et 60,3 % de plus par rapport à 2005.

Deux mille nouveaux "*assistants de scolarisation*" sont recrutés pour l'année 2011-2012. Les engagements pris par Nicolas Sarkozy, lors de la Conférence nationale sur le handicap en juin, seraient donc en passe d'être tenus.

Mais la réalité est beaucoup moins idyllique. Depuis la loi handicap de février 2005, l'éducation nationale a été constamment épinglée en raison des lacunes de ses dispositifs d'accompagnement et de la faiblesse des moyens déployés.

Dernière salve en date, le rapport du sénateur Paul Blanc (UMP, Pyrénées orientales) daté de mai 2011. Son bilan est plus que mitigé : "*L'école peine aujourd'hui à répondre de manière pertinente aux besoins des enfants handicapés.*"

En 2010-2011, 20 000 enfants âgés de 6 à 16 ans n'étaient pas scolarisés, dont 5 000 restant à domicile. 13,5 % des élèves étaient scolarisés à temps partiel à l'école primaire, contre 4 % au collège.

RESTRICTIONS BUDGÉTAIRES

Le sénateur met aussi en avant un *"déficit de formation des équipes éducatives"*. Restrictions budgétaires obligent, l'éducation nationale fait de plus en plus appel à des *"emplois de vie scolaire"* (EVS), recrutés sans condition de qualification, sur des contrats aidés d'une durée très limitée (6 mois ou un an) et n'offrant aucune formation. Ce type de contrat *"ne permet pas un accompagnement dans la durée"*, affirme M. Blanc.

Les associations de soutien aux enfants handicapés et des syndicats d'enseignants réclament, depuis plusieurs années, la création d'un métier d'accompagnant d'élèves handicapés, *"ce qui nous permettrait d'envisager autre chose que des passages éclair au sein de l'éducation nationale"*, revendique Thierry Nouvel, directeur général de l'Unapei. Entamés depuis 2008, les discussions engagées avec le gouvernement n'ont pas abouti.

Le dernier rapport annuel de la Haute autorité de lutte et pour l'égalité contre les discriminations (Halde) insiste fortement sur la nécessité, *"pour l'avenir, que la scolarisation des enfants handicapés soit effectivement facilitée"*.

Une recommandation appuyée par plusieurs exemples. Parmi les cas évoqués, celui d'un enfant épileptique qui s'est vu refuser son inscription dans une école en raison de sa pathologie, ou celui d'une candidate qui n'a pas pu se présenter au concours de professeur des écoles car elle ne pouvait *"satisfaire au prérequis de 50 mètres natation"*...

Aurélie Collas